



Rentrée 2018 : la riposte



Des réformes à marche forcée :

Mouvement étudiant, grèves SNCF, mobilisations dans les hôpitaux... Le printemps a connu de nombreux mouvements sociaux contre des réformes imposées par le gouvernement. L'été a marqué un temps d'arrêt et le gouvernement comptait sur la torpeur estivale pour endormir toutes ces contestations. Malgré son image quelque peu écornée par « l'affaire Benalla », le gouvernement n'entend pas, cependant, mettre un frein aux réformes. Au regard du menu concocté par nos dirigeant-es, la rentrée ne laissera guère de répit aux salarié-es !

Si le plat de résistance risque d'être la réforme des retraites dont on connaît désormais les principaux contours (une introduction du régime par points remettant en cause toute l'histoire de la protection sociale créée après-guerre), la Fonction publique et les services publics sont aussi dans la ligne de mire : le projet de 2018 piloté par le Comité 2022 prévoit une baisse de la part de la dépense publique dans le PIB de plus de trois points.

Ce Comité 2022, même s'il se défend d'aborder la Fonction publique et les services publics à travers le prisme comptable, préconise une baisse des dépenses, à moyen terme, d'une « trentaine de milliards d'euros ». À charge pour chaque ministère de contribuer à cet objectif à travers trois axes : coupes dans les effectifs, « assouplissement » du statut de la Fonction publique et accroissement du personnel précaire. Le ministre de l'Éducation nationale a, dans ce cadre-là, déjà fait preuve d'un zèle exemplaire si l'on en croit les annonces de juillet. En effet, en plus des trois axes, le ministre vise aussi d'autres objectifs avec un menu très copieux : profilage de postes, création d'une agence d'évaluation, fusion d'académies pour être en adéquation avec les régions, pré-recrutement pour les futur-es enseignant-es...

Notre secteur subira aussi les conséquences des réformes votées l'an dernier.

En ce qui concerne Parcoursup, la pilule s'avère amère pour certain-es lycéen-nes qui n'ont pas obtenu de places d'accueil dans l'enseignement supérieur. Les établissements privés se frottent les mains : pour les familles aisées, leurs portes leur sont grandes ouvertes ; pour les autres... Désolé, ce ne sera pas possible ! La démocratisation scolaire à la sauce gouvernementale est en marche !

Dans les lycées, les collègues vont voir l'application de la réforme votée l'an dernier. La CGT Educ'action s'est largement exprimée sur cette réforme qui instaure une sélection précoce et qui ne résoudra en rien la difficulté scolaire et accentuera le tri social des jeunes. Là encore, la mobilisation doit se poursuivre.

Sommaire

Page 2 : L'excellence pour toutes et tous !
Le cap pour la rentrée dans les LP.

Page 3 : Non, le PPCR n'est pas une revalorisation de nos carrières !

Page 4 : Une augmentation de l'indemnité REP+ échelonnée... et à géométrie variable !

Réforme du lycée général et technologique : il est encore temps de se mobiliser !

Concernant la voie pro, la communication du ministère semble bien huilée et les effets de langage sont nombreux : « Viser l'excellence », « les Havard du Pro ». La CGT Educ'action a réagi dès les premières annonces sur cette réforme et c'est pourquoi nous avons proposé un premier rendez-vous social contre toutes les menaces que ces réformes font planer sur l'Éducation. Cette mobilisation que nous souhaitons la plus large possible doit être à la hauteur des enjeux et doit être le point d'appui pour d'autres journées de mobilisation.

2018 est une année électorale pour toute la Fonction publique. Au vu des menaces qui planent sur elle, la CGT doit être renforcée comme première organisation dans tous les secteurs. Afin de soutenir les valeurs qu'elle défend, pour ces élections, le vote CGT est un vote nécessaire et incontournable.

L'excellence pour toutes et tous ! Le cap pour la rentrée dans les LP.

Toujours aussi déterminé, le gouvernement a annoncé lors de sa rentrée fin août, vouloir tenir le cap des réformes ultra libérales commencées dès sa désignation. L'été lui aura permis de faire passer la loi sur la réforme professionnelle avec son lot de mesures impactant directement la voie professionnelle sous statut scolaire.

Conjugués avec CAP 2022 et le développement de la précarité contre le statut de la Fonction publique et les différentes réformes dans l'Éducation nationale, du lycée, du baccalauréat et de Parcoursup, les projets du ministre pour la transformation de la voie professionnelle confirmés dans la réponse adressée à l'intersyndicale nationale le 3 août, sont placés sous le signe de l'austérité, de l'individualisation et de la responsabilisation de chaque élève, toujours au prétexte de lui donner un avenir professionnel.

Si l'essentiel des mesures pour la voie professionnelle ne sera concrétisé qu'à partir de la rentrée 2019 avec un échelonnement jusqu'en 2021, aucun doute n'est possible sur son orientation qui, sous couvert de la faire accéder à l'excellence, la place sous la tutelle patronale et la livre au secteur marchand. Derrière ces nouvelles dispositions, toujours présentées dans l'intérêt des élèves et en faveur de leur insertion professionnelle, c'est bien une transformation en profondeur de notre système éducatif et un changement de société qui sont à l'œuvre.



D'ores et déjà, les tests de positionnement pour toutes les élèves entrant en seconde seront réalisés en maths et français pour identifier les besoins particuliers des élèves et mettre en place l'Aide Personnalisée qui devrait être organisée à l'aide de logiciels dont l'origine est discutable.

Renforcer le développement de l'apprentissage en créant des UFA dans chaque EPLE, au motif de sécuriser les parcours des élèves, conduira à une dégradation inévitable des conditions d'études de ces dernières et à la dégradation des conditions de travail des enseignant-es par une annualisation, inévitable à terme, de leur temps de travail. La mixité des parcours et des publics que ce gouvernement veut nous imposer seront les outils de cette dérégulation.

Les autres mesures comme le regroupement par familles de spécialités ou le renforcement des « *Campus d'excellence* », têtes de réseau des LP, vont donner un poids considérable aux branches professionnelles et par là-même aux organisations patronales auxquelles ce gouvernement est entièrement dévoué !

La réorganisation de la voie professionnelle passera aussi par une révision des grilles horaires pour les élèves qui occasionnera surtout une réduction drastique des postes dans certaines matières. La refonte complète des programmes avec l'introduction de la co-intervention conduira à mettre l'enseignement général au service du monde économique avec une conception utilitariste du français ou des mathématiques au détriment de l'acquisition d'une culture générale émancipatrice.

Le plan social annoncé pour la filière Gestion Administration constitue la première menace contre laquelle nous aurons à nous mobiliser.

Ainsi qu'il l'annonce dans son courrier, « *tous ces chantiers de transformation seront discutés, à chaque étape, avec chacune des organisations syndicales représentatives* ». L'année à venir sera donc déterminante et seule une mobilisation unitaire et d'envergure permettra de mettre en échec les ambitions de notre ministre et d'infléchir les orientations dans le sens que nous voulons pour donner enfin à l'enseignement professionnel public les moyens de parvenir à l'excellence selon notre conception.

■ Non, le PPCR n'est pas une revalorisation de nos carrières !

La CGT avait déjà dénoncé le non-financement des faibles mesures positives contenues dans le PPCR, comme les augmentations indiciaires étalées jusqu'en 2020 ou la hausse de la CSG compensée sous forme indemnitaire non revalorisée, ce qui non seulement sape les fondements de notre sécurité sociale en transférant une part des cotisations salariales vers l'impôt, mais constitue aussi une perte sèche sur la carrière des agent-es.

Au-delà des conditions scandaleuses de tenue des commissions, où dans beaucoup d'académies les représentant-es élu-es des personnels n'ont pas pu siéger, la mise en place des premières promotions à la classe exceptionnelle et à la hors classe ont également permis de révéler les effets pervers du système PPCR.

Dans beaucoup de territoires, notamment en raison des critères que le ministre a choisis de retenir pour constituer le premier vivier, nous avons pu mesurer à quel point ceux-ci aggravaient les inégalités salariales femmes/hommes, renforçant ainsi le caractère arbitraire et discriminatoire de l'accès à ce grade.

Ce premier vivier est basé exclusivement sur des critères fonctionnels et il constitue 80% des promotions. Le ministère a catégoriquement refusé de revoir cette répartition, malgré les difficultés constatées dans certaines académies pour avoir suffisamment de candidat-es éligibles.

Le ministre veut faire de ce grade à accès fonctionnel un élément important de « gestion » des personnels enseignants, donc pas question de son point de vue de favoriser des critères d'ancienneté.

Dans toutes les académies, les élu-es de la CGT Educ'action ont dénoncé ces situations et notre syndicat continuera à s'opposer à ce grade dont 90% des collègues sont irrémédiablement exclu-es.

La CGT Educ'action exige l'abandon de ce grade injuste qui individualise la carrière d'un-e agent-e au regard des fonctions qu'il ou elle exerce au détriment du corps auquel il ou elle appartient, remettant ainsi en cause la Fonction publique de carrière au profit d'une Fonction publique d'emploi.

Lors de la mise en place du protocole PPCR, le ministère s'était engagé à ce que l'ensemble des personnels enseignants puisse atteindre la hors classe, pour une carrière complète.

Pourtant, malgré ces déclarations de bonnes intentions, aucune garantie réglementaire n'a été prise dans les textes qui ont été publiés.

Lors des commissions paritaires, les élu-es de la CGT doivent toujours mettre l'administration face à la réalité de cette promesse pour des collègues en fin de carrière toujours en classe normale.

Cette année, les CAPA d'avancement à la hors classe se sont tenues de façon chaotique dans certaines académies, elles ne se sont même pas tenues et ont été reportées à la fin des vacances d'été.

Les critères pour être promu-able à la hors classe ont changé, il faut être au 9^e échelon avec 2 ans d'ancienneté, alors qu'avant il suffisait d'être au 7^e échelon, un dommage collatéral du protocole PPCR.



Le ministère de l'Éducation a assuré que le nombre de promotions ne serait pas inférieur à celui de l'année dernière, mais il était incapable de rendre publics les ratios promus/promouvables qui seuls peuvent le garantir.

De façon inédite, des collègues ont été potentiellement promus lors de la CAPA sans avoir l'assurance d'accéder réellement à ce nouveau grade...

Et dans certaines académies cela s'est traduit par la constitution de listes complémentaires !

Le PPCR ne permettra pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies par les personnels du ministère de l'Éducation nationale, depuis 2 décennies et qui se poursuivent toujours avec le gel de la valeur du point d'indice.

Pour rendre attractives les carrières enseignantes il faut une vraie revalorisation, c'est la raison pour laquelle la CGT Educ'action revendique un doublement minimum du traitement entre le début et la fin de carrière, un déroulement de carrière avec un seul grade, une intégration de l'ensemble des primes et indemnités dans le traitement et une augmentation immédiate pour tous les personnels de 400 €.

■ Réforme du lycée général et technologique : il est encore temps de se mobiliser !

Les arrêtés fixant l'organisation des lycées et des baccalauréats généraux et technologiques ont été publiés en catimini par le ministère, au début des vacances d'été.

La CGT Éduc'action a immédiatement analysé la dangerosité de cette réforme : si le lycée actuel porte en lui la sélection et le déterminisme social, le projet de lycée Blanquer l'accroît.

Il spécialise chaque année davantage les élèves avec le choix des spécialités en première puis en terminale.

Conçues pour correspondre aux attendus des filières du supérieur et aux vœux de Parcoursup, elles influenceront sur l'accès à l'université car elles contraindront la sélection des élèves à leurs choix de spécialités et leurs évaluations dans ces enseignements. Il ne s'agit, finalement, que de rendre l'orientation encore plus précoce avec un choix décisif en fin de seconde pour l'élève qui devra se déterminer en fonction de son choix de licence.

Dans ce contexte, la concurrence entre élèves ne peut que s'aggraver. Ce n'est ni plus ni moins qu'un lycée plus élitiste encore, conçu pour les familles qui maîtrisent le système éducatif et qui laisse de côté les élèves issu-es des classes populaires. Ce tri social sera aggravé par la multiplication des épreuves locales du baccalauréat, dont la valeur dépendra de la réputation du lycée et par les algorithmes universitaires de sélection incluant parfois l'adresse de l'élève ou de son établissement.

Pour les personnels, l'impact peut sembler moins direct. C'est sans compter l'obligation de trier leurs élèves et l'abandon de toute ambition émancipatrice. L'impact sera, donc, bien réel.

En effet, cette réforme va accentuer l'autonomie des établissements et son corollaire de concurrence généralisée.

Ainsi, la création de nouveaux enseignements basés sur plusieurs disciplines se fait, pour le moment, sans cadrage national. On peut imaginer les conséquences au sein des équipes pour le partage des heures... Par ailleurs, la multiplication des « partiels » va augmenter la charge de travail des enseignant-es (choix des sujets à partir d'une banque nationale, correction des copies) et accentuer les pressions hiérarchiques.

Enfin, la réforme, avec le tronc commun en première et terminale, permet de remplir les classes au maximum avec des mises en barrettes des spécialités. Conséquences : classes encore plus surchargées avec des profils d'élèves plus hétérogènes, des emplois du temps ubuesques... et des suppressions de postes.



Or, le ministère a fait en sorte de maintenir le flou sur ces éléments. Il faudra en effet attendre décembre pour connaître les programmes et donc, la définition des nouveaux enseignements pluri disciplinaires. Quant aux économies de postes, qui sont certaines au vu des grilles horaires, il faudra attendre les dotations de janvier pour en connaître le niveau réel. Enfin, on ne sait rien des modalités d'organisation des épreuves communes.

Ainsi, la réforme n'est finalement pas encore complètement définie et ne s'appliquera qu'à la rentrée 2019. Il est donc encore temps de construire la mobilisation permettant d'empêcher sa mise en œuvre ainsi que de revenir sur la loi ORE instaurant Parcoursup et la sélection à l'université.

Ensemble, imposons une réforme des lycées qui permet l'égal accès de tou-ttes aux études supérieures qu'ils ou elles souhaitent. Créons le rapport de force pour construire le lycée unique et polytechnique, celui de l'égalité réelle et de l'émancipation.